Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260623-2026_47_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 5 Juin 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Correction de la délibération n°2026-47 pour erreur matérielle au niveau de la transcription des votes.

Le cinq juin deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme GUILLAUME Sophie par M. BOURNICHE Romain

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme LECLAIR Virginie a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Avenant aux honoraires de l'ALSH – délibération 2026-47-2
M. BOURNICHE présente les modifications demandées à l'architecte Guilloux, suite aux demandes de la commission bâtiment. Ces modifications dans les plans du bâtiment ALSH ont pour conséquence la signature d'un avenant proposé par l'architecte pour un montant de 6 150€ HT soit 7 380€ TTC.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260623-2026_47_2-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Approuve l'avenant ci-après :

Valorisation financière de la reprise d'études Post-Validation d'APD, suite au changement de projet souhaité par la nouvelle municipalité.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

- Montant de l'avenant :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : **6 150,00 €**
  - Montant TTC : **7 380,00 €**

- Nouveau montant du marché public :
  - Taux de la TVA : **20 %**
  - Montant HT : **93 650,00 €**
  - Montant TTC : **112 380,00 €**

11 POUR
3 ABSTENTIONS
1 CONTRE

Pour extrait conforme,

Le Maire

HUREL David